

# **AVIS DE CONSULTATION RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## **Projet de lutte contre les inondations du Rieumassel sur la Commune de Grabels**

*Pour information et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 13 janvier 2023 concernant le projet ci-dessus indiqué, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 2022.10.DRCL.0389 du 6 octobre 2022 portant ouverture de l'enquête susvisée,*

- *En mairie de Grabels, service urbanisme, aux horaires suivants d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30 (le vendredi fermeture à 16h30),*
- *En Préfecture, sur le site internet des services de l'Etat, au lien suivant, ([www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public)).*

*A Grabels, le 9 Mars 2023,*

